

Editorial	P. 1
Echo du Ce.R.A.I.C. Les 10 ans du Ce.R.A.I.C.	P. 2 - 3
Infos - A vos agendas	P. 4

N° 9 - janvier 2008

asbl Centre Régional d'Action Interculturelle du Centre - 43, rue Dieudonné François à 7100 Trivières  
Tél. : 064/23.86.56 - Fax : 064/26.52.53 - E-Mail : [ceraic@swing.be](mailto:ceraic@swing.be)

## Editorial

Au cours de la dernière décennie, le Ce.R.A.I.C. n'a eu de cesse d'étendre en région du Centre ses missions de soutien, de formation et d'information. La reconnaissance de l'efficacité de ses actions s'est aussi généralisée au bout de ces dix années. Le Centre a certes connu de nombreuses difficultés, chaque fois surmontées grâce à la portée des diverses interventions sur les terrains socio-professionnel ou socio-éducatif.

En 2008, nous organiserons plusieurs activités pour rappeler l'action interculturelle dans ses dimensions d'insertion tout à la fois sociale, éducative et citoyenne. Et surtout nous prendrons le temps de nous pencher sur le chemin parcouru. Celui initié par un certain Willy Taminiaux, Ministre régional - au double sens du terme - qui a su interpréter au mieux la nécessité de valoriser la richesse du patrimoine et des liens interculturels particulièrement denses dans la région du Centre.

La noblesse du décret de l'époque tient à ce qu'il s'inscrive précisément dans une logique de garantie du lien, au motif d'une reconnaissance de chacun(e) et d'une égalité réelle des droits, singulièrement dans le chef de celles et ceux venus d'ailleurs.

Je profite de l'écho de cet éditorial pour remercier à la fois mes prédécesseurs, M. Alain Jacobéus et Mme Daniele Staquet, et la directrice Mme Françoise Rondeau ainsi que son équipe pour l'ensemble du travail accompli avec dévouement et obstination.

Je voudrais enfin aborder l'avenir de nos missions. Le contexte est celui d'une poussée individualiste généralisée qui s'accompagne plus que jamais d'une perte de repères. Nos réponses devront dès lors être conjointes avec le tissu associatif, qui demeure un lieu privilégié d'expression des attentes et de détection des besoins nouveaux.

Ce partenariat associatif doit viser le meilleur accompagnement pour toute personne (d'origine) étrangère, en prolongement direct de l'accompagnement mobile initié en 2002. Pour ce faire, nous veillerons à privilégier une logique de complémentarité : d'une part un nécessaire soutien de structuration et de coordination des associations qui souhaitent renforcer leur capacité de participation au processus d'intégration démocratique, et d'autre part un droit d'interpellation à réserver aux associations qui s'inscrivent dans une logique de dialogue interculturel. Sans doute faudra-t-il concevoir les modalités d'un organe consultatif, mais il sera avant tout nécessaire de créer les conditions propices pour faire du monde associatif un prestataire potentiel disposant de droits opposables. C'est tout l'enjeu, et aussi notre défi pour la prochaine décennie.

Michel Di Mattia

10 ANS

# Echo du Ce.R.A.I.C.

## Dix ans du Ce.R.A.I.C.

Dix ans du CeRAIC

Début des années 90, des matières relevant de l'intégration des immigrés ont été régionalisées et placées sous la responsabilité des affaires sociales.

Le 4 juillet 1996, le Parlement wallon a voté un décret relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère, à l'unanimité des partis démocratiques. Ce décret instaure les dispositifs d'intégration (Centres Régionaux d'Intégration) et le financement des initiatives de développement social.

Dans la foulée de ce décret, cinq centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère, situés à La Louvière, Charleroi, Verviers, Mons, Namur reçoivent leur agrément en 1998, Liège en 1999 et Tubize en 2002. Ce même décret définit les missions des CRI.

Implicitement, le décret attribue aux CRI un rôle de deuxième ligne autrement dit **un rôle de coordination en lien avec les associations et/ou institutions qui travaillent à l'intégration des immigrés.** Le travail entamé sur le terrain nous a permis de constater les spécificités du public cible et l'absence de services spécialisés en matière de prise en charge des personnes étrangères ou d'origine étrangère. En plus de cela, la notion d'intégration nécessitait une approche impliquant la concertation de plusieurs intervenants dans le parcours des immigrés.

### Le Service Social

Dans cet esprit, nous avons créé notre service social en vue d'**accompagner et d'orienter le public cible auprès de différents organismes afin de faciliter leur intégration sociale et professionnelle.**

En 2002 un nouveau service a vu le jour, celui des "accompagnateurs

### L'Interprétariat Social

Nous avons réorganisé le travail social et le service d'accompagnement interculturel en 2004 afin de répondre au plan national d'interprétariat social. Un tel service est donc mis en place, fort de l'expérience acquise dans le cadre de l'accompagnement social interculturel, nous avons engagé une dizaine d'interprètes parlant 13 langues, leur mission s'étalera sur toute la Province de Hainaut.

### La formation - l'ISP

Le secteur, initial, de la formation s'est préoccupé d'agir sur 3 volets :

- former les travailleurs des services en contact avec la population d'origine étrangère,
- former et informer le public cible dans le processus d'intégration et
- sensibiliser le tout public à l'interculturel.

Sur 10 années, le fonctionnement de ce service a fortement évolué et s'est diversifié : partenariats avec les organismes publics, associatifs et dans

## Missions des Centres Régionaux d'Intégration:

- 1) Développer des activités d'intégration aux plans social et socioprofessionnel ainsi qu'en matière de logement et de santé, de préférence dans le cadre des conventions conclues avec les pouvoirs locaux et les associations. A cette fin, il pourra apporter une aide notamment logistique aux projets des associations concernées par l'intégration des populations d'origine étrangère.
- 2) Promouvoir la formation des personnes étrangères ou d'origine étrangère et du personnel des services s'adressant partiellement ou totalement à ces personnes.
- 3) Collecter des données statistiques, les traiter en vue de diffuser les informations facilitant l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère. Cette collecte de données doit permettre en outre de veiller au respect des lois en vigueur et des directives européennes favorisant l'intégration sociale, économique, culturelle et politique des personnes étrangères ou d'origine étrangère.
- 4) Accompagner ou orienter des personnes étrangères ou d'origine étrangère dans toutes leurs démarches d'intégration, de préférence dans le cadre de conventions passées avec les pouvoirs locaux et les associations.
- 5) Evaluer les initiatives locales de développement social, et en informer le Gouvernement wallon.
- 6) Promouvoir la participation des personnes étrangères ou d'origine étrangère à la vie culturelle, sociale et économique.
- 7) Promouvoir les échanges interculturels et le respect des différences.

Grâce au soutien du Cabinet ministériel de l'époque, avec l'aide de la Direction générale des Affaires sociales de la Région Wallonne, le ministère de l'emploi nous octroie 6 Agents Contractuels Subventionnés (ACS), emplois qui participeront au cofinancement de deux projets européens (NOW et INTEGRA). A partir de janvier 1998 nous avons donc pu recruter 6 Agents régionaux d'intégration (ARI) et définir les secteurs d'activités dans le respect des projets Fonds Social Européen (FSE) et des missions citées ci-dessus. Le travail avec les associations, la formation, l'insertion socioprofessionnelle (ISP), la médiation à l'école sont des services mis en place dès le début.

interculturels" il vise un accompagnement mobile auprès de notre public et la facilitation de la communication entre ce public et les organismes. Nous avons engagé quatre accompagnateurs suivant les besoins en langue sur le terrain. Le turc, le russe et l'arabe étaient des langues couvertes à l'époque.

La politique de la régularisation des sans papiers et la nouvelle politique d'accueil des demandeurs d'asile occasionnant l'installation d'un centre d'accueil des demandeurs d'asile sur notre territoire d'action, ont fortement influencé l'organisation du travail au Ce.R.A.I.C. L'arrivée de ce public a nécessité d'autres services en lien avec les nouveaux besoins. L'interprétariat, la prise en charge en santé mentale, l'aide socio-juridique en sont des exemples.

le secteur de l'insertion socio-professionnelle.

Nous pouvons citer quelques exemples comme la collaboration dans le cadre de la préformation pour les candidats policiers, dans les formations de socialisation ou de qualification, dans la sensibilisation dans les écoles, dans les plates-formes thématiques.

La nécessité d'une approche coordonnée en matière de formation et d'emploi nous a poussé à fusionner le service de formation et celui d'ISP. En pratique, nous sommes confrontés à différentes demandes par rapport à cet axe de travail tel l'accompagnement dans la recherche d'une formation ou d'un emploi et l'équivalence des diplômes. Concrètement les personnes sont orientées vers les services partenaires compétents.

Le Ce.R.A.I.C. renvoie vers les pouvoirs politiques locaux ou régionaux les problèmes rencontrés par notre public cible en ISP.

#### Le travail avec les associations

Si au départ, la majorité des demandes émanait des associations italiennes, on a vu apparaître par la suite d'autres associations : turques, grecques. De nouvelles populations sont arrivées plus récemment mais ne se sont pas constituées en associations structurées (marocaines, russophones, ...). Dernièrement, de nombreuses associations d'origine subsaharienne sollicitent l'aide du Ce.R.A.I.C. Leurs attentes sont surtout liées à l'insertion professionnelle et la création d'emploi via l'économie sociale.

Dans le cadre du travail avec les associations d'origine immigrée, il y a les demandes pratiques, la recherche de sources de financement, d'un local et le moyen d'obtenir un permanent au sein de l'asbl, ce sont des constances remarquées au fil des années.

Nous sommes aussi sollicités pour : la conception d'affiches ou d'invitations pour la promotion d'une activité, les contacts avec la presse, la recherche d'intervenants pour l'organisation de conférences, l'aide dans la conception et rédaction de dossiers pour des projets subsidiés hors région wallonne, la Fondation Roi Baudouin, la Communauté française, etc. Il nous est également demandé des informations, formations sur l'aspect juridique et légal de gestion d'asbl (mise en ordre des statuts, obligations légales...)

Bien évidemment, nous travaillons et ce depuis la naissance du Centre, avec d'autres types d'associations ou institutions tels des CPAS, des écoles d'alphabétisation, etc...

On a vu apparaître le travail en inter-centres sur des thématiques comme la création de grilles d'évaluation pour les projets d'initiatives locales, les élections communales et le droit de vote des étrangers.

L'accompagnement et l'évaluation des initiatives locales de développement social et des projets FIPJ occupent une part non négligeable dans le secteur (aide dans la conception et le suivi des dossiers, avis de notoriété transmis à la région wallonne, aide dans la justification financière). Le passage de ces dossiers par le Ce.R.A.I.C. est devenu au fil des années quasi incontournable, ce qui traduit une confiance sans cesse grandissante de la Région wallonne.

La mise en commun de projets et de synergies se développe peu à peu dans les associations venant d'horizons

différents et permet un travail en réseau efficace.

Nous observons depuis peu la création de nouvelles asbl prônant la mixité (des genres, de l'origine des membres). Ce secteur est en perpétuelle évolution et doit s'adapter aux nouveaux types de demandes en essayant de satisfaire au mieux les attentes et besoin des associations. Pour cela, nous avons démarré une étude exploratoire afin de faire un état des lieux par rapport à la vie associative de notre territoire. Une personne est chargée de cette mission depuis janvier 2007. Cette démarche nous permettra de mieux adapter notre service par rapport aux attentes des associations.

#### Action en milieu scolaire

En 1998, nous avons réalisé une étude sur les attentes de la population turque et maghrébine de la région par rapport à leur intégration. L'évolution de la scolarité des enfants était un sujet de préoccupation quasi unanime. Cette étude nous a donné l'idée d'organiser le **service de médiation à l'école**. Nous avons ciblé à travers ce service la communication et la prévention de l'échec scolaire. Ce service s'est étendu par la suite à tout le public fréquentant les écoles partenaires (école communale à Manage, Piéton, Saint-Vaast, école libre à Bois du Luc). Le travail dans les écoles nous a permis de constater la présence d'élèves, dans les sections maternelles, qui ne maîtrisaient pas la langue française. Nous avons alors conçu un **nouveau service pour ces écoles maternelles afin de soutenir l'apprentissage du français pour les enfants d'origine étrangère** et enrichir le vocabulaire pour l'ensemble des enfants. L'évaluation de ce travail en 2007 a occasionné la réorientation de ce service principalement vers les enfants en difficulté.

Nous avons créé **un autre volet dans cette action qui est la sensibilisation à la différence dans les écoles primaires**. Nous avons pu développer un outil pédagogique en partenariat avec Ampli Junior.

Actuellement, trois personnes assument ce secteur de travail au sein du Ce.R.A.I.C.

Au total, nous sommes une équipe de 23 travailleurs. Cette équipe est subdivisée en trois : une équipe administrative, une équipe pédagogique, une équipe d'interprètes. L'évolution du travail nous a donc permis de créer des emplois.

Nous avons démarré avec le financement de la RW et du FSE. Aujourd'hui, nous avons 14 sources de financement différentes. Nous sommes amenés à jongler à la fois avec les

exigences des pouvoirs subsidiant et les exigences du terrain. Notre budget est passé, en 10 ans de 290.000 € à 880.000 €.

Il est à noter que les activités du Ce.R.A.I.C. sont fortement influencées par le pouvoir politique régional et les autres pouvoirs subsidiant ce qui n'est pas toujours en adéquation avec le terrain et nos missions.

En terme de perspective, nous continuerons bien entendu le travail engrangé, mais nous l'adapterons en fonction de l'évolution des subventions et des besoins du terrain.

Nous pouvons déjà citer deux exemples : Le projet FSE introduit pour la période 2007-2013 visera la valorisation des initiatives locales à travers une investigation du champ de l'économie sociale et l'accompagnement du public en partenariat avec les organismes d'ISP.

La Région wallonne a mandaté les CRI pour mettre en place un plan local d'intégration. Le Ce.R.A.I.C. invitera prochainement les associations et les institutions publiques à une table ronde afin de définir les axes de cette initiative et de les concrétiser rapidement.

## J'ai 10 ans...

10 ans,

c'est l'heure d'un bilan pour le Ce.R.A.I.C. et son travail d'intégration dans la région.

10 ans,

un temps pour se faire connaître et reconnaître par la création de services et d'outils spécifiques au profit du public cible et des organismes locaux.

10 ans,

c'est le début car pour répondre aux missions du décret et aux réalités du terrain, la tâche nécessite un investissement de longue haleine.

Pour renforcer un travail en réseau et pour entamer d'autres perspectives tant sur les thèmes à développer que dans les dynamiques à créer.

**Le Ce.R.A.I.C. vous invite à une matinée de réflexion.**

**Le mercredi 20 février 2008  
de 8h30 à 13h.**

Cette matinée se clôturera par un lunch festif et un gâteau d'anniversaire.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Madame Lattuca ou Monsieur Tas au 064/23.86.56

# Infos - à vos agendas...

**J'ai 10 ans ...** le 20 février 2008 dès 8 h 30

**Le Ce.R.A.I.C. fête ses 10 ans d'existence.**  
Pour l'occasion, il organise une matinée de réflexion autour de trois ateliers.

9h00 - M. Jacques Gobert, Bourgmestre de La Louvière - Mot de Bienvenu

9h15 - M. Willy Taminiaux, Sénateur Honoraire - Décret du 4 juillet 1996

9h30 - M. Michel Di Mattia, Président du Ce.R.A.I.C. - Bilan des 10 ans

10h00 - M. Didier Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances à la Région wallonne -  
Avenir du Secteur - Plan Local d'Intégration

10h20 - Mme. Françoise Rondeau, Directrice du Ce.R.A.I.C. - Présentation des ateliers

**11h00 - Ateliers**

1. Réseau associatif : Comment les associations contribuent-elles à l'intégration des personnes étrangères?
2. Insertion Socio Professionnelle : Quels sont les dispositifs pour favoriser l'intégration professionnelle?
3. Travail psycho-social : Offre-t-on un service global qui intègre la spécificité des personnes étrangères?

12h30 - Séance plénière

13h00 - Lunch

Lieu : Centre de dépaysement et de plein air de St-Vaast.

**Inscription obligatoire**

Pour tout renseignement et inscription : Madame Pina Lattuca ou Monsieur Tao au 064/23.86.56

**Salon du Siep et de la Jeunesse Active** le 29 février et le 1<sup>er</sup> mars 2008

**Organisé par le "Service d'Information sur les Etudes et les Professions"**

Le vendredi 29 février de 10h à 19h et le samedi 1 mars de 10h à 18h à La Louvière - Expos.

Pour tout renseignement : SIEP - Sid Janson, 30 - 6000 Charleroi - Tél. : 071/33.12.09 - Fax : 071/30.11.59 -  
siep.charleroi@siep.be - www.siep.be - www.metiers.be

Tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h - fermé le lundi matin

**La Louvière Ville des Mots** du 15 au 22 mars 2008

Les accents, les expressions entrent dans notre quotidien et l'enrichissent depuis toujours.

Pour prendre en compte diverses vagues d'immigration dans la région,  
le Ce.R.A.I.C. souhaite recenser des témoignages de gens qui ont un rapport à la langue française ... original.

Pour tout renseignement : Madame Pina Lattuca, coordinatrice du Ce.R.A.I.C. - 064/23.86.51

**"Informe-toit" mode d'emploi DVD disponible au Ce.R.A.I.C. au 064/23.86.58**

Ce DVD se veut un outil de sensibilisation et d'animation autour des problèmes auxquels est confronté un nombre croissant de citoyens dans leurs démarches de location, d'acquisition ou de rénovation d'un logement.

Coût : 10 €

Vous êtes sensibles à ce bulletin d'information, vous avez des remarques, des idées à formuler,  
**contactez nous.**

Ce.R.A.I.C., Centre Régional d'Action Interculturelle du Centre - 43, rue Dieudonné François à 7100 Trivières

Tél. : 064/23.86.56 - Fax : 064/26.52.53

E-Mail : [ceraic@swing.be](mailto:ceraic@swing.be) - Jean-François Delière, 064/23.86.58 - Anne Costa, 064/23.86.52